

Séance extraordinaire du 26 Avril 1888.

Le soir huit ont quatre vingt huit, le vingt six avril, à midi, les membres du Conseil municipal de la Commune de Combiers desant réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. le maire, en séance extraordinaire autorisée par lettre de M. le Préfet de la Charente, en date du 19 courant.

Étaient présents: M. Chevrie, maire, Badault, adjoint, Dalaud, Duches, Dereix Martial, Privat Thomas, Dereix Simon, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents: M. M. Juret de Lafonds, Campot, de Luchet.

N° 102.

M. le Maire. M. Simon, Dereix a été élu secrétaire et il a accepté. M. le Président donne lecture au Conseil d'une lettre de M. le Préfet, par laquelle le Conseil est invité à prendre connaissance de la situation des Jean Boucheron, né à Combiers en 1803, soldat réformé par suite pour tuberculose pulmonaire, actuellement en traitement à l'hospice militaire de Versailles aux frais du département de la Guerre. Le Conseil est également prié de prendre à la charge de la Commune de Combiers la dépense occasionnée à l'hospice de Versailles par le dit M. Jean Boucheron, ou tout au moins une portion de cette dépense.

Le Conseil, après avoir consciencieusement délibéré à ce sujet,

Considérant que la femme les J^{rs} Boucheron et sa famille ont quitté la Commune de Combiers depuis environ quatorze ans, et que pendant ce laps de temps elle ils ont habité la Commune de Rougnac, même Canton de Villebois-Lavalette, Charente,

Considérant encore que la Commune ne peut disposer d'aucuns fonds, imposer qu'elle est pendant près de douze ans pour constructions communales,

De cide à l'unanimité qu'il ne peut prendre aucune part aux frais de séjour des J^{rs} Jean Boucheron à l'hospice militaire de Versailles.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont signé, après lecture faite, tous les membres présents, sauf M.

présents. sauf M. Dereix Martial qui a déclaré ne les avoir
 faire.

S. Dereix, Girard Thomas, Duchesne

Daté and J. Amillet, J. Chevigny